COMMMUNE DE LA BRILLAZ

Procès-verbal de l'Assemblée communale
No 41/2023 du 11.12.2023
de 19:30 à 21:45
à la salle paroissiale à Onnens

1. Contrôle des présences

Le Président	Bernard Oberson
La Rédactrice du PV	Franca Millasson
L'Administratrice communale	Brigitte Eltschinger

Scrutateurs : MM. Gérald Rossier, Jean-Pierre Papaux, Alexandre Dévaud, Mme Sophie Hoehn

Présence : 95 citoyens

Excusés : Mmes Liselotte Jenny, Maeline Sturzenegger, MM. René Jenny, Gérard Hirt, Albert Dupré, Damien Rime, Martial Baechler

Afin de faciliter la lecture du présent texte, le masculin comme genre neutre pour désigner aussi bien les femmes que les hommes a été utilisé.

Préambule

Le Président salue les citoyens et les remercie de leur nombreuse participation à cette 7ème assemblée de cette législature. Il salue les citoyens et il remercie la paroisse de la Brillaz, pour la mise à disposition de cette magnifique salle.

Il poursuit en faisant remarquer que cette législature 2021-2026 est déjà arrivée à sa moitié. Le Président est fier de constater que l'ensemble du conseil communal que les citoyens ont élu le 7 mars 2021, est toujours présent autour de la table aujourd'hui.

Nombres d'investissements ont été réalisés depuis le début de législature ou sont en passe de l'être. Il cite notamment, le grand chantier de la route Chêne Buchille de Lovens, l'aménagement autour de la salle polyvalente de Lentigny, le changement du chauffage au bâtiment administratif, l'aménagement des combles de l'école 1901 avec maintenant une magnifique nouvelle salle, les changements d'éclairage à l'école Caméléon, au terrain de foot, ainsi que l'éclairage public, et les réfections dans l'ancienne école d'Onnens pour l'école maternelle, ainsi que la nouvelle crèche qui ouvrira ses portes au printemps 2024.

Au niveau administratif la mise en place du nouveau plan comptable MCH2, ainsi que la modification de divers règlements, ont beaucoup occupé les conseillers pendant cette 1ère moitié de législature.

Le Président remercie très sincèrement ses collègues au sein du conseil communal, pour leur important travail et leur assiduité dans cette fonction exigeante, d'édile communale. Il remercie l'ensemble du personnel pour son précieux soutien et son professionnalisme.

Pour la suite, le conseil communal a encore de nombreux projets, dont déjà 3 nouveaux investissements à soumettre à l'Assemblée communale ce soir et d'autres projets qui sont inscrits dans la planification financière en 2ème partie d'Assemblée.

Le travail ne manque pas, mais il est passionnant. Chacune et chacun fait le maximum, afin de remplir au mieux la mission du conseil communal.

Le Président remercie les citoyens pour leur soutien et leur confiance.

Afin de faciliter la prise du procès-verbal, il demande d'annoncer le nom et prénom avant les interventions.

Le Président demande si, parmi les personnes présentes, quelqu'un n'est pas citoyen actif et n'a pas le droit de vote.

Franca Millasson n'habite pas dans la commune, donc elle n'a pas le droit de vote.

Lors de la dernière Assemblée communale, une nouvelle collaboratrice avait été présentée, Mme Joanne Berchten. Durant la période d'essai, elle a fait savoir qu'elle ne souhaitait pas poursuivre son activité au sein de la commune, car les tâches ne correspondaient pas à ses attentes. Aujourd'hui, Franca Millasson est présentée à l'Assemblée communale, elle a débuté son activité, comme collaboratrice administrative, le 1er août 2023. Elle remplace Mme Martine Duc, qui a pris sa retraite à la fin du mois d'août. Le Président souhaite la bienvenue à Franca Millasson et il la remercie d'avance pour la prise du procès-verbal.

L'Assemblée communale a été légalement convoquée par une insertion dans la Feuille officielle n° 47 du 23 novembre 2023, un affichage aux piliers publics, une publication sur le site internet de la commune et par publication dans l'information communale, distribuée en tout ménage. L'article 12 de la loi sur les communes (LCo) du 25.09.1980, version entrée en vigueur le 01.01.2022, est donc respecté.

L'Assemblée communale est enregistrée et l'enregistrement sera supprimé une fois le procès-verbal approuvé selon les dispositions de l'art. 3 du règlement d'exécution de la loi sur les communes (RELCo) du 28.12.1981, version entrée en vigueur le 01.01.2021.

Aucun citoyen n'ayant de remarques à formuler sur le mode de convocation, le Président déclare que l'Assemblée communale peut délibérer valablement.

MM. Gérald Rossier, Jean-Pierre Papaux, Alexandre Dévaud, Mme Sophie Hoehn, sont nommés scrutateurs. Le total des voix est de 95. La majorité absolue est de 48 voix.

Le Président demande si des remarques ou des questions sont à formuler sur l'ordre du jour.

Ce n'est pas le cas.

L'Assemblée communale est invitée à approuver l'ordre du jour.

L'Assemblée communale approuve l'ordre du jour à l'unanimité.

Point 1. Promotion des nouveaux citoyens

Le nom des 13 jeunes nouveaux citoyens est affiché à l'écran. Le Président informe que ces derniers ont reçu de la commune une invitation à l'assemblée de ce soir, ainsi qu'une carte d'anniversaire avec comme cadeau un AG culturel leur donnant libre accès pendant une année à des milliers d'événements, festivals, spectacles, concerts, etc., en suisse romande pendant 1 an.

Le Président salue la présence de Mmes Marie Monneron, Anouck Rime et Olivia Yerly. Il ajoute que c'est un beau geste citoyen d'être présents ce soir. Il les encourage à s'intéresser durablement à la vie de la commune

L'Assemblée communale félicite les jeunes nouveaux citoyens par applaudissements.

Point 2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 8 mai 2023

Le Président rappelle que le procès-verbal de l'Assemblée communale a été publié sur le site internet. Il était également disponible au bureau de l'administration. Lors de l'Assemblée du 8 mai 2023, l'information avait été transmise que la séance était enregistrée et selon les dispositions de l'art. 3 Al. 2 du règlement d'exécution de la loi sur les communes (RELCo). Cet Article précise :

L'art. 3 al. 2 précise :

Le secrétaire communal peut user de moyens techniques d'enregistrement pour faciliter la rédaction du procès-verbal.

Cette disposition n'est pas contraignante, comme le dit la loi, c'est une aide afin de faciliter la rédaction, mais pas une obligation.

Il y a eu malheureusement un problème technique et l'enregistrement n'a pas fonctionné.

Ce procès-verbal a été rédigé par Mme Martine Duc de manière très professionnelle, comme des dizaines d'autres effectués durant ses 7 années passées au sein de l'administration communale. Le Président la remercie pour la qualité de son travail.

Le conseil communal propose d'accepter ce procès-verbal.

Le Président demande si des remarques ou corrections sont à formuler. La parole n'est pas demandée.

L'Assemblée communale approuve par 87 oui et 8 abstentions.

Point 3. Budgets 2024

3.1 Présentation du budget du compte de résultats

Le Président informe que, comme présenté dans l'information communale, les charges et les revenus que le conseil communal propose pour ce budget 2024, sont groupées par fonction.

Le Président présente les principales dépenses :

Services généraux (02) : ils comprennent le personnel de l'administration, l'informatique ainsi que les frais liés aux bâtiments administratifs.

Le total des charges s'élève à CHF 805'316.00, qui est en très légère progression de 1,1 %.

Scolarité obligatoire (21) : elle comprend l'école primaire, le cycle d'orientation, les frais de conservatoire, l'accueil extrascolaire, la bibliothèque scolaire, les transports, les frais liés aux bâtiments scolaires, ainsi que son administration.

Le total de CHF 2'951'965.00 est en progression de CHF 122'605.00, soit 4,3 %, c'est un des plus gros postes du budget.

L'augmentation des participations aux dépenses cantonales. Les frais de leasing supplémentaires pour le matériel informatique et équipement d'étagères dans les salles de classes et la salle des maîtres à l'école Caméléon, expliquent cette hausse.

L'accueil extrascolaire connait une forte croissance, ils sont à l'étroit dans les locaux et il a fallu renforcer l'équipe d'accueil et d'encadrement, avec l'engagement d'une nouvelle responsable, en la personne de Mme Ludivine Jovanovic.

Le Président remercie toute l'équipe, qui réalise un travail magnifique, pour le bien des enfants et de toute la communauté.

Ecoles spécialisées (22) : il y a une très forte progression des charges liées de 7,1 %, passant de CHF 291'035.00 en 2023 à CHF 311'804.00 pour 2024.

Sport et loisirs (34) : les dépenses sont stables pour le sport et les loisirs, avec des dépenses prévues de CHF 477'111.00, qui comprennent notamment les frais pour le personnel d'exploitation, les frais d'entretien, d'électricité et de chauffage, ainsi que l'amortissement de la salle polyvalente, l'animation socio-culturelle, le soutien aux sociétés locales, l'entretien des places publiques et des places de jeux.

Hôpitaux et EMS (41) : les charges explosent, avec plus 18,2 %, passant de CHF 585'241.00 à CHF 692'043.00.

Ce sont surtout les dépenses supplémentaires pour la participation communale aux frais financiers liés aux investissements des dernières années dans les EMS du district. D'importantes rénovations ont été effectuées nécessitants des investissements conséquents dans les homes de la Sarine. Ces charges se retrouvent maintenant réparties entre les différentes communes membres du Réseau Santé Sarine, principalement, selon le nombre d'habitants, ce qui n'avantage pas la commune de La Brillaz.

Soin ambulatoire (42) : l'augmentation conséquente s'élève à +9,7 % pour un total de CHF 287'836.00. Il s'agit là, de la participation aux charges liés pour les indemnités forfaitaires et l'aide aux soins à domicile.

Invalidité (52) : l'augmentation des charges de 3,5 % avec un total de CHF 605'118.00 pour la participation aux institutions spécialisées pour personnes handicapées du canton.

Aide sociale et asile (57) : il est constaté une diminution de 10,3 % (c'est assez rare pour le signaler), des diminutions dans les charges liées.

Le Président ajoute que pour 2023, les chiffres s'élèvent à CHF 369'181.00 et pour 2024, il est prévu un montant de CHF 331'177.00. Cette diminution est due à une baisse générale des demandes d'aides consécutives à un taux de chômage bas. Suite aux augmentations conséquentes des biens et des services, cette baisse n'est sûrement pas que passagère et qu'il faudra s'attendre, malheureusement, à de nouvelles hausses des aides ces prochaines années.

Circulation routière (61) : avec un total de CHF 519'364.00, en diminution de 4,8 %, l'entretien et le service sur les routes communales occupent tout de même une grande place dans le budget.

Le Président présente les principales recettes.

Revenus des impôts (91) : les revenus des impôts sont la principale source de financement du budget. Il est en progression de CHF 178'025.00, par rapport au budget 2023, pour un total de CHF 6'392'824.00, ce qui correspond à une augmentation de 2,86 %.

Pour rappel l'année dernière, ce taux s'élevait à 2,05 %, ce qui est une bonne nouvelle pour le budget communal.

Le calcul du budget 2024 a été effectué en tenant compte des prévisions fournies par le service des contributions, avec comme année de référence 2021. Pour la période 2021-2024, pour le canton de fribourg, une progression de 5,6 % pour l'impôt sur le revenu est prévue.

Le Président constate qu'une baisse de l'impôt sur la fortune de 3,5 % est envisagée.

La 2ème source de revenus importants, est la péréquation financière intercommunale. Cette péréquation est calculée sur la base des différentes ressources financières, ainsi que sur les besoins communaux.

La péréquation financière est un système de solidarité entre les communes fribourgeoises. Comme la situation de la commune, selon ces calculs s'est légèrement améliorée entre 2022 et 2023, les montants attribués vont diminuer de CHF 23'067.00.

Le budget 2024 passe de CHF 478'963.00 à CHF 455'896.00. Malgré cette diminution du montant attribué, cette situation est une bonne nouvelle, car elle révèle une amélioration de la situation financière communale.

Le Président informe que le total des charges prévues pour le budget 2024 s'élève à CHF 9'337'768,69, le total des revenus prévus est de CHF 8'931'583,60, ce qui correspond à un résultat négatif budgété de CHF 406'185,09. Par rapport au budget 2023, le total des charges pour le budget 2024 est en augmentation de CHF 199'079,72 (+ 2.18 %).

Le Président constate, au niveau des revenus, une augmentation de CHF 196'838,61, qui est comparable à l'augmentation des charges. Cette situation permet de garder un résultat financier très similaire au budget présenté il y a une année. Malgré cette prévision négative, il en ressort que la situation financière de notre commune est très saine. Elle est due aux très bons résultats financiers des dernières années.

Avec un capital propre au bilan de plus de 14 mio, dont des résultats positifs cumulés des années précédentes à plus de 9 mio, la commune a une assise financière confortable pour pouvoir assumer un éventuel déficit.

Le Président demande si des remarques ou des questions sont à formuler concernant le budget du compte de résultat 2024. La parole n'est pas demandée.

3.2 Ecole Caméléon : installation de panneaux photovoltaïques

Le Président donne la parole à Yvan Jordan et le remercie pour la préparation de cet investissement.

Yvan Jordan prend la parole. Il salue l'Assemblée communale. Il informe que ce soir, il présente 2 investissements importants, tout d'abord, l'école Caméléon, pour la pose de panneaux photovoltaïques.

La commune de La Brillaz veut participer activement à la baisse des gaz à effet de serre, dont le CO2 et elle propose, à l'Assemblée communale, la pose de 285 m2 de panneaux photovoltaïques sur le toit de l'école Caméléon.

La production annuelle estimée est de 61'000 kWh, pour l'école Caméléon. La consommation actuelle annuelle d'énergie électrique est en moyenne de 30'000 kWh, pour un montant de CHF 7'800.00 (facture du Groupe E). Elle est chauffée au moyen d'une pompe à chaleur, ce qui a une influence importante sur la consommation propre du bâtiment. La facture du Groupe-e en 2025 sera négative, elle s'élèvera à CHF - 2'600.00. Ce sera une recette.

Le montant de l'investissement se monte à CHF 109'396.00 TTC sans la subvention.

La subvention se monte à CHF 21'396.00.

L'investissement sera amorti en 8.4 ans.

La diapositive démontre la situation des panneaux photovoltaïques sur le toit de l'école Caméléon, il y a des verrières etc. les panneaux n'occuperont pas tout le toit, il y aura 146 panneaux.

Le financement se fera par la trésorerie communale. L'amortissement de 5% se monte à CHF 4'400.00, soit une charge annuelle supplémentaire sur le budget du compte de résultats dès 2025.

Le conseil communal invite l'Assemblée communale à accepter la charge d'investissement de CHF 109'396.00 TTC et le produit de la subvention de CHF 21'396.00 pour l'installation de 285 m2 sur l'école Caméléon.

Le Président remercie Yvan Jordan pour la présentation et il demande si des questions ou remarques sont à formuler concernant l'investissement pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur l'école Caméléon.

M. Frédéric Morel prend la parole. A l'époque, lors de la construction de l'école Caméléon, il avait demandé, si en cas d'agrandissement, celui-ci s'effectuerai sur la hauteur. Il avait reçu comme réponse, que c'était une possibilité. Aujourd'hui, il se demande si l'agrandissement s'effectue sur la hauteur, la pose des panneaux solaires devrait intervenir vraiment maintenant. Il relève que le projet est très bien.

Le Président répond que, selon les procès-verbaux, l'agrandissement était envisagé uniquement sur le côté et qu'il n'était pas possible d'aménager l'agrandissement sur la hauteur.

Mme Noëlla Panchaud confirme la réponse que le Président à donner. L'agrandissement est possible uniquement sur le côté et non sur la hauteur.

M. Gérald Rossier se réfère au prix qui est paru sur l'information communale. Il demande le montant de 26 ct est également pour l'année prochaine.

Yvan Jordan répond qu'un prix est déjà fixé, il est plus bas pour l'école Caméléon. Il a extrapolé les chiffres selon les annonces du Groupe-e, pour les 26 ct., l'augmentation est comprise.

Le Président demande si des remarques ou des questions sont encore à formuler. La parole n'est plus demandée.

3.2.1 Rapport de la commission financière

Mme Lucia Iannone Mauron, vice-présidente, donne lecture du rapport.

Préambule

Les membres de la Commission financière ont pris connaissance et analysé les dossiers reçus. Ils se sont réunis à trois reprises pour examiner ces documents dont une séance avec une délégation du Conseil communal.

La Commission financière a également pris connaissance du décompte final concernant les aménagements extérieurs de la salle polyvalente :

- *Crédit accepté en 2022 : CHF 74'500.-*
- *Montant total TTC : CHF 78'027.35, soit 5% de plus que le crédit accepté*
- *Montant supérieur au budget consenti : CHF 3'527.35*

École Caméléon : installation de panneaux photovoltaïques

Cet investissement était prévu dans la planification financière 2023-2027 pour un montant de CHF 152'000.-.

Avec un investissement devisé à CHF 88'000.-, subventions déduites, l'installation de 285 m^2 présentée ce soir permet un retour sur investissement sur 9 ans.

Le financement est prévu par la trésorerie communale. L'amortissement sera de 5% et représente une charge annuelle supplémentaire de CHF 4'400.- sur le compte de résultats.

Sur la base des informations reçues et selon ses considérations, la Commission financière donne un préavis financier positif pour cet investissement.

Point 3.2.2 Vote du crédit y relatif

L'Assemblée communale est invitée à accepter le crédit d'investissement de CHF 109'396.00 TTC, avec les subventions de CHF 21'396.00, pour l'installation de 285 m2 de panneaux photovoltaïques sur l'école Caméléon.

L'Assemblée communale approuve par 93 oui, 1 non et 1 abstention.

3.3 Salle polyvalente : installation de panneaux photovoltaïques

Le Président donne la parole à Yvan Jordan pour présenter l'investissement pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur le toit de la salle polyvalente et le remercie pour la préparation de cet objet.

Yvan Jordan explique que la commune de La Brillaz propose à l'Assemblée communale, la pose de 586 m2 de panneaux photovoltaïques sur le toit de la salle polyvalente.

La production annuelle est estimée à 126'000 kWh pour la salle polyvalente. La consommation annuelle d'énergie électrique de la salle polyvalente est en moyenne de 50'000 kWh pour un montant de CHF 13'000.00. Elle est chauffée au moyen d'un chauffage à mazout, qui devra être remplacé à moyen terme, ce qui augmentera la propre consommation du bâtiment.

La facture du Groupe-e en 2025 sera négative de CHF - 7'864.00.

Le montant de l'investissement se monte à CHF 169'000.20, sans la subvention. La subvention se monte à CHF 40'020.00. L'investissement sera amorti en 6.2 ans.

L'installation des 300 panneaux photovoltaïques ne recouvre pas entièrement le toit. C'est un calcul de rentabilité. Il n'est pas sûr que le Groupe-e paye toujours 14.65 ct / kWh et il ne faut pas trop injecter sur le réseau, pour avoir une bonne base.

Le financement se fera par la trésorerie communale. L'amortissement de 5% se monte à CHF 6'450.00 soit une charge annuelle supplémentaire sur le budget du compte de résultats dès 2025.

Le conseil communal invite l'Assemblée communale à accepter l'investissement de CHF 169'000.20 TTC et le produit de la subvention de CHF 40'020.00, pour l'installation de 586 m2 sur la salle polyvalente.

Yvan Jordan demande si des questions ou remarques sont à formuler.

Mme Margot Volery demande s'il est prévu d'installer des bornes pour les voitures électriques.

Yvan Jordan répond que des discussions s'étaient tenue au sein du conseil communal. Les endroits choisis pour les installer étaient à la salle polyvalente, à l'administration communale à Lentigny et à l'ancienne école d'Onnens. Par contre, il est vrai que ces bornes sont utiles si des panneaux solaires sont installés et les voitures sont chargées durant la journée. Le conseil communal doit encore analyser ce point.

M. Gérald Rossier il a remarqué que l'installation est plus grande en surface et en production de courant. Il mentionne le cas de Neuchâtel, où une grande installation n'avait pas pu être branchée, car elle chargeait trop. Il demande si le câblage est assez gros.

Yvan Jordan répond que le Groupe-e a analysé l'installation. Le tableau de la salle polyvalente est dimensionné pour supporter cette charge. Si davantage de panneaux solaires seraient installés, la production aurait dû être modifiée.

M. Jean-Marie Hirt a constaté qu'il y a un supplément de production électrique. Il demande dans quelles mesures, il serait envisageable que la commune consomme cette électricité, au lieu de le laisser partir sur le réseau.

Yvan Jordan répond que " la loi ou règlement " sur l'énergie ne permet pas de distribuer cette énergie sur des parcelles qui ne sont pas attenantes. Dès lors, l'administration communale ne pourrait pas être alimentée, car elle n'est pas implantée à côté. Des discussions sont tenues à ce sujet, par les chambres fédérales, d'accorder une plus grande souplesse. Par contre, si des panneaux photovoltaïques seraient installés sur l'administration communale, l'école 1901 pourrait être alimentée à partir de ces panneaux.

Le Président demande si des questions ou remarques sont encore à formuler. La parole n'est plus demandée.

Le Président donne la parole à la Commission financière pour la lecture du rapport.

3.3.1 Rapport de la commission financière

Mme Lucia Iannone Mauron, vice-présidente, donne lecture du rapport.

Cet investissement était prévu dans la planification financière 2023-2027 pour un montant de CHF 160'000.-.

Avec un investissement devisé à CHF 129'000.-, subventions déduites, l'installation de 586 m^2 présentée ce soir permet un retour sur investissement sur 7 ans.

Le financement est prévu par la trésorerie communale. L'amortissement sera de 5% et représente une charge annuelle supplémentaire de CHF 6'450.- sur le compte de résultats.

Sur la base des informations reçues et selon ses considérations, la Commission financière donne un préavis financier positif pour cet investissement.

3.3.2 Vote du crédit y relatif

L'Assemblée communale est invitée à accepter ce crédit l'investissement de CHF 169'020.00 TTC avec des subventions de CHF 40'020.00 pour l'installation de 586 m2 de panneaux photovoltaïques sur la salle polyvalente

L'Assemblée communale approuve par 94 oui, 0 non et 1 abstention.

3.4 Aménagement de la place de jeux d'Onnens

Le Président donne la parole Christine Chammartin Auer, vice-Syndique, et il la remercie pour le travail de préparation pour cet objet.

Christine Chammartin Auer prend la parole pour la présentation de l'aménagement de la place de jeux d'Onnens.

Christine Chammartin Auer explique que la place de jeux d'Onnens se situe à côté de l'école d'Onnens et beaucoup d'enfants de tout âge la fréquente. Actuellement, elle comporte un grand terrain en tartan pour le foot et le basket, 2 petites aires de jeux avec balançoires et jeux à bascules ainsi que 2 bancs.

Le but de cet investissement est de revitaliser toute la place, afin d'y aménager une aire de loisirs intergénérationnelle, un lieu convivial, un lieu de rencontre, un lieu de détente et de sport.

Ce projet est réalisé en collaboration avec la Commission de Développement Durable. La diapositive démontre la nouvelle version de la place de jeux d'Onnens, parue dans l'information communale.

Le conseil communal présente l'investissement suivant :

- Une **aire de jeux " le paresseux** "(1) : elle est conçue pour les enfants en bas âge. Le matériau utilisé, le robinier, permet de développer une structure unique totalement durable. Le robinier est un bois ludique par nature, sans échardes, jamais brûlant, même après une exposition prolongée au soleil. Il évite tout risque de blessure et garantit une sécurité optimale. Il offre une grande résistance, une durabilité et un potentiel de création immense. La balançoire en nid d'oiseau sera conservée.
- Un **bloc de grimpe** (2) : il est sous forme de cubes d'escalade. Ces cubes représentent le lien entre le jeu et le sport. Ils offrent différentes possibilités de jeux pour les enfants, les jeunes et les amateurs de grimpe. Ces bloques permettent d'améliorer la sensorialité, la motricité et la concentration.
- Un **Urban Fitness** (3) : c'est un moyen de pratiquer du sport sans avoir besoin de se déplacer dans une salle de sport. Il se compose de barres fixes, facile d'utilisation.
- Un **Sensorium** (4) : il se compose d'engins de maintien de la mobilité douce. Il permet de réaliser des exercices faciles et tranquilles. Il est aménagé dans un parcours sensoriel, il est un parcours éducatif, avec différents revêtements, afin de sentir, frotter, tester son équilibre. Il est accompagné de divers végétaux aromatiques.
- L'**aire de repos** (5) : elle est aménagée au même endroit que celle existante. Elle sera constituée de plusieurs bancs en bois, bancs avec des tables et des bancs simples, et surtout, elle sera plus conviviale. De plus, des bancs simples seront aménagés autour des différentes places.

Toute la place de jeux est arborisée afin de créer des îlots de fraicheur. Des arbres à tige sont plantés tout autour de la place, afin de bénéficier d'endroits ombragés.

Le massif (6) : il est à l'entrée de la zone sportive, il est agrandi avec des végétaux.

Le coût total de cette rénovation s'élève à CHF 182'500.00 HT se répartissant de la manière suivante :

Installation du chantier	CHF	1'500.00
1. Aire de jeux " le paresseux "	CHF	49'000.00
1. Bloc de grimpe	CHF	67'000.00

1. Urban Fitness	CHF	23'000.00
1. Sensorium	CHF	27'500.00
1. Aire de repos	CHF	8'500.00
1. Massif et divers	CHF	6'000.00
Total HT	CHF	182'500.00
Total TTC (TVA 8.1% à partir du 01.01.24)	**CHF**	**197'282.50**
Arrondi à	**CHF**	**198'000.00**

Toutes les places de jeux sont aménagées selon les normes du Bureau de Prévention des Accidents (BPA).

Le financement se fera par la trésorerie communale. L'amortissement de 10% se monte à CHF 19'800.00 soit une charge supplémentaire sur le budget du compte de résultat dès 2025.

Le conseil communal invite l'Assemblée communale à accepter l'investissement de CHF 198'000.00 TTC pour l'amélioration de la place de jeux de l'école d'Onnens.

Le Président remercie Christine Chammartin Auer pour la présentation et il demande si des questions ou remarques sont à formuler concernant cet investissement.

M. Michel Rey prend la parole. Pour mémoire, il semblerait qu'en 2015, la population avait formulé, comme vœux, d'aménager une piste de pétanque. En attendant l'agrandissement de la salle de la paroisse, l'idée d'aménager une piste de pétanque était tombée. Aujourd'hui, il ne fait mention aucunement d'aménagement de ladite piste de pétanque. Il faut savoir que c'est un sport qui prend de l'ampleur et dans les villages environnants, des clubs se créés. Ce projet est très bien, mais on oublie quelque chose. L'emplacement pour une piste de pétanque dans cette place de jeux, aurait été idéal.

Christine Chammartin Auer répond que sur ce qui avait été décidé en 2015, rien ne mentionne un terrain de pétanque. Le conseil communal n'est pas informé de cette demande. Elle rappelle que ce projet a été développé avec la Commission de Développement Durable. Elle ajoute qu'une piste de pétanque pourra être incluse dans d'autres projets, qui pourront être développés par le conseil communal. L'aménagement d'une piste de pétanque n'est pas prévu dans ce projet-ci.

Le Président remercie M. Michel Rey pour la remarque et il ajoute que le conseil communal en prend bonne note.

M. Jean-Pierre Beyeler souhaite connaître la hauteur du mur de grimpe.

Christine Chammartin Auer répond qu'elle ne se souvient plus exactement de la hauteur. Cependant, le mur de grimpe est adapté, il ne mesurera pas 40 m. de haut.

M. Jean-Pierre Beyeler dit qu'il est question de la sécurité.

Christine Chammartin Auer répond que les installations sont prévues pour assurer la sécurité de tous les usagers. Tout est mis en œuvre pour éviter les accidents.

M. Jean-Pierre Beyeler se réfère à l'Urban Fitness de Cottens. Il demande s'il est possible d'installer le même.

Christine Chammartin Auer répond que la présentation de ce soir, est une proposition et rien n'est encore définitif. Elle informe que diverses places dans les villages voisins ont été visitées, afin de se faire une idée.

M. Pierre-Alain Chassot demande si l'accès à cette zone sera limité, entre autres limiter l'accès aux vélos.

Christine Chammartin Auer répond que la place ne sera pas fermée, l'accès ne sera pas limité. Ce point pourra être discuté au sein du conseil communal.

M. Dominique Baeriswyl se réfère à l'emplacement du massif végétal, derrière les buts. Il demande si cela est une bonne idée.

M. Patrick Rey dit que le budget est important pour ce projet. Le chantier n'a pas démarré. Celui-ci peut encore être modifié. La place est ouverte aux jeunes et moins jeunes, c'est une zone de rencontre. M. Patrick Rey revient sur la végétalisation abondante de ce projet, qui nécessitera de l'entretien. Il se réfère à l'entretien de la place qui se trouve à l'arrière de l'école à Lentigny, celui-ci est délaissé. Les barrières à neige sont couchées, elles font office de barrières. Au vu du projet qui est présenté, cette place de jeux nécessitera un entretien conséquent.

Christine Chammartin Auer répond que les barrières mentionnées ci-dessus, sont en place depuis une année. Effectivement, elles sont dans un très mauvais état. Elles seront changées l'année prochaine, afin de garantir la sécurité de la place.

M. Frédéric Morel revient sur les blocs de grimpe. Il faut savoir que bientôt une école maternelle va ouvrir ses portes. Il se demande si ce n'est pas trop dangereux pour les enfants. Une surveillance sera nécessaire en permanence.

Christine Chammartin Auer fait remarquer que les enfants de la crèche sont toujours accompagnés. Tout est pensé pour garantir la sécurité.

Mme Sophie Hoehn, Présidente du comité de la crèche, confirme les dires de Christine Chammartin Auer, les enfants de la crèche sont toujours accompagnés. Les blocs sont modulables selon l'âge des enfants. Elle poursuit avec une 2ème remarque, concernant l'aménagement, elle pense qu'il est très important de conserver l'arborisation, afin qu'il y ait des zones ombragées pour les enfants et les personnes âgées. A cause du réchauffement climatique, les températures en été, sont très souvent élevées. M. Sophie Hoehn se demande comment une piste de pétanque serait aménagée avec suffisamment de zones ombragées. Elle pense que cette piste devrait être aménagée ailleurs.

M. Rose-Marie Diacon pense que le projet est magnifique, elle demande si le conseil communal a des projets pour la place de jeux à Lovens.

Christine Chammartin Auer répond qu'il faut aller étape après étape.

Le Président remercie pour les questions et les remarques. Il donne la parole à la Commission financière.

3.4.1 Rapport de la commission financière

Mme Lucia Iannone Mauron, vice-présidente, donne lecture du rapport.

Cet investissement initialement prévu dans la planification financière 2023-2027 à hauteur de CHF 100'000.00 figure dans le budget des investissements 2024 présenté lors de cette assemblée, pour un montant de CHF 198'000.00.

La différence entre le budget initial et le montant de l'investissement présenté ce soir répond au souhait de la commission durable d'offrir des installations pour toutes les générations, favorisant également les rencontres et échanges entre celles-ci.

Le financement est prévu par la trésorerie communale. L'amortissement sera de 10% et représente une charge annuelle supplémentaire de CHF 19'800.00 sur le compte de résultat.

Sur la base des informations reçues et selon ses considérations, la Commission financière donne un préavis financier positif pour cet investissement.

3.4.2 Vote du crédit y relatif

L'Assemblée communale est invitée à accepter ce crédit l'investissement de CHF 198'000.00 TTC pour l'amélioration de la place de jeux de l'école d'Onnens.

L'Assemblée communale approuve par 84 oui, 7 non et 4 abstentions.

3.5 Budgets du compte de résultats et du compte des investissements

Le Président donne lecture du récapitulatif des budgets concernant le compte de résultats et des investissements.

Le Président informe que le budget du compte de résultat 2024, le total des charges s'élève à CHF 9'337'768,69 et le total des revenus est de CHF 8'931'583,60.

Cela correspond à un résultat négatif prévus de CHF 406'185,09.

Il poursuit avec le budget des investissements. Les crédits de paiement s'élèvent à CHF 2'342'000.00. Cela concerne les crédits qui ont déjà été votés en assemblée communale et en cours de réalisation. Dans ce montant, le solde des travaux pour la route Chêne Buchille est compris, ainsi que la rénovation du bâtiment de l'ancienne école d'Onnens, afin d'accueillir la nouvelle crèche au printemps 2024.

Dans les revenus, un montant de CHF 40'500.00 correspond aux subventions prévues pour le changement d'éclairage des terrains de foot de Lentigny, ce point avait été voté l'année dernière et il est en passe d'être réalisé.

Le Président informe que le crédit d'engagement avec des charges qui s'élèvent à CHF 476'416.00 et les revenus à CHF 61'596.00. Ils correspondent aux 3 crédits d'investissement votés tout à l'heure.

Le total des charges pour le budget des investissements 2024 se monte à CHF 2'818'416.00 et le total des revenus à CHF 102'096.00. Ce qui représente un excédent de charges de CHF 2'716'320.00.

Le Président demande si des questions ou remarques sont à formuler concernant les budgets du compte de résultats et du compte des investissements. La parole n'est pas demandée.

Le conseil communal propose à l'Assemblée communale d'approuver les budgets du compte de résultats et du compte des investissements.

Le Président donne la parole à la Commission financière.

3.5.1. Rapport de la commission financière

M. Dominique Baudois, Président de la commission financière, donne lecture du rapport.

Compte de résultats 2024

Pour ce troisième budget sous le modèle comptable harmonisé MCH2, la comparaison entre le budget 2024, le budget 2023 et les comptes 2022 est à nouveau valable.

Les éléments relevés par la Commission financière sur le budget du compte de résultats 2024 sont les suivants :

- *Une progression des charges de +2.18% et une progression des revenus de +2.25%, soit une augmentation projetée, plus rapide pour les revenus que pour les charges*
- *Toutefois, le budget présente un excédent de charges de CHF 406'185.-*
- *Ceci comme déjà présenté lors du budget 2023*

La Commission financière observe un budget 2024 qui se veut prudent et qui répond à un contexte économique et géopolitique toujours tendu, avec en particulier une constante augmentation des charges liées.

La Commission financière émet un préavis financier positif pour le Budget du compte de résultats 2024.

Compte des investissements 2024

À ce jour, le total des investissements acceptés par l'Assemblée communale s'élève à CHF 2'818'416.- y compris les objets soumis au vote ce soir.

Les indicateurs de notre taux d'endettement net et de notre dette brute par rapport à nos revenus sont qualifiés de " bon " selon les directives cantonales.

Au-delà du compte des investissements 2024, la Commission financière a également pris connaissance du plan des investissements à 5 ans, et de leurs incidences sur le taux d'endettement et la dette brute.

En fonction du revenu fiscal et du taux d'intérêt, ces indicateurs pourraient évoluer négativement en passant de " bons " à " satisfaisant " dès 2025.

Bien qu'étant une simulation, ces indicateurs confirment la nécessité de trouver un très bon équilibre entre investissements nécessaires au développement de notre commune dans les années à venir, comme sur les thématiques des écoles, de la mobilité et des énergies, tout en garantissant des infrastructures appropriées, en particulier dans le domaine des eaux et des routes.

Pour la Commission financière la stratégie des bâtiments reste un thème important à définir. Elle invite vivement le Conseil communal à mettre à jour la stratégie présentée au début 2022.

La Commission financière rappelle également que le budget des investissements est uniquement un budget d'intention et que chaque investissement prévu devra être soumis à l'approbation de l'Assemblée communale, si celui-ci dépasse les limites fixées par le règlement des finances.

La Commission financière émet un préavis financier positif pour le budget des investissements 2024.

3.5.2 Vote final des budgets des comptes de résultats et d'investissements

L'Assemblée communale est invitée à approuver les budgets du compte de résultats 2024 tels que présentés.

L'Assemblée communale approuve les budgets des comptes de résultats par 94 oui, 0 non et 1 abstention.

L'Assemblée communale est invitée à approuver les budgets des investissements 2024 tels que présentés.

L'Assemblée communale approuve les budgets des comptes d'investissements par 92 oui, 1 non et 2 abstentions.

Point 4. Informations du conseil communal

4.1 Planification financière

Le Président informe que Selon l'article 132 alinéa 2 de la constitution du canton de Fribourg ainsi que de l'article 43c du règlement d'exécution de la loi sur les communes, le conseil communal doit établir une planification financière sur 5 ans.

Une 1ère planification des investissements pour les années 2024 à 2028 a été établie en avril de cette année et présentée à la Commission financière. Après discussion, les priorités ont dû être redéfinies, afin de rester dans des investissements raisonnables, au niveau des indicateurs financiers, sans mettre en péril les finances communales.

Une 2ème version plus allégée a été présentée à la Commission financière en septembre. Après encore quelques corrections, elle a été validée par le conseil communal lundi dernier. Elle est présentée ce soir à l'Assemblée communale.

Concernant la planification du compte de résultats sur les 5 prochaines années, une 1ère version a été présentée à la Commission financière cet automne et une version mise à jour avec les chiffres du budget 2024, vous sera présentée au printemps prochain.

Le Président poursuit avec la liste des investissements planifiés pour 2024.

Le conseil communal tient à préciser que, ce sont des intentions d'investissement et non des décisions.

En 1er sur cette liste, un projet d'aménagement des chemins agricoles à Lentigny sur le versant côté Corserey, pour un montant net de CHF 120'000.00, celui-ci représenterait des charges financières s'élevant à CHF 9'500.00.

Un 2ème investissement est planifié. Il s'agit d'un crédit d'étude, concernant la réfection du centre village de Lentigny, ainsi que la route d'Onnens pour un montant de CHF 120'000.00 et des charges financières au budget de résultat qui s'élèvent à CHF 6'600.00. Des plans ont déjà été présentés lors de la dernière assemblée communale. Des réunions avec les riverains sont en cours.

Le Président reprend la présentation sur les 3 investissements qui ont été acceptés. Il fait remarquer que les montants affichés, sont des montants nets, c'est-à-dire, le montant total des investissements, moins les subventions reçues. C'est pourquoi, les chiffres sont différents des totaux votés précédemment.

Il poursuit avec le projet de révision du plan d'aménagement local, pour un montant de CHF 300'000.00, avec une charge financière annuelle supplémentaire de CHF 39'000.00.

Pour terminer, Le Président informe que des travaux assez importants sont prévus à la salle polyvalente. Ils sont prévus pour répondre aux nouvelles normes ECAB, afin de ne pas être contraints de limiter l'accès, lors d'importantes manifestations. Ces travaux sont estimés à CHF 300'000.00 pour une charge financière supplémentaire de CHF 18'000.00.

Le total des investissements planifiés pour 2024 s'élève à CHF 1'298'000.00 pour des charges financières supplémentaires de CHF 119'842.00.

Le Président informe que pour 2025, d'importants investissements sont prévus :

Un investissement est prévu pour le réaménagement de la route de Chaffeiru, pour un montant devisé à CHF 1'600'000.00 et des charges financières de CHF 88'000.00 ;

Le réaménagement du bâtiment de l'administration communale à Lentigny, des locaux de l'édilité, ainsi que de l'accueil extra-scolaire pour un montant devisé à 1,5 mio et des charges financières de CHF 90'000.00 ;

La réfection du centre du village de Lentigny, ainsi que la route d'Onnens pour également un montant de 1,5 mio et des charges financières annuelles de CHF 82'500.00.

Il est constaté que pour un même montant d'investissement, 1,5 mio, des charges financières annuelles sont différentes, selon les investissements. Cela est dû à un taux d'amortissement différencié selon le type d'investissement. Pour les routes, l'amortissement doit s'effectuer sur 40 ans, alors que pour les bâtiments, il doit s'effectuer sur 33,33 années, ce qui explique cette différence.

Le réaménagement des 2 cimetières et des colombariums, à Onnens et à Lentigny pour un total prévu de CHF 100'000.00 et des charges financières annuelles de CHF 6'000.00 sur le compte de résultats.

Les 3 derniers investissements, présentés sur la diapositive, sont en rouge, ils seront financés par les taxes sur les eaux.

Il y a 3 investissements liés aux réfections planifiées des routes de Chaffeiru et d'Onnens, qui ont été vus en début de liste, pour respectivement CHF 300'000.00, CHF 519'000.00 et CHF 600'000.00 et enfin, un investissement lié aux mesures 1 à 6 du PGEE, pour la Grande fin pour un montant de CHF 522'000.00 et des charges financières de CHF 22'185.00.

Le total des investissements prévu pour 2025 s'élève à CHF 6'641'000.00 et des charges financières supplémentaires de CHF 348'000.00.

Le Président résume comme suit, selon la diapositive, en bleu, ce sont les investissements qui sont financés par les impôts, pour 4,7 mio et des charges financières de CHF 266'500.00, et en rouge les investissements financés par les taxes sur les eaux pour un total de CHF 1'941'000.00 avec des charges financières annuelles de CHF 82'493.00.

Cela fait beaucoup pour 2025, mais certains investissements selon l'avancement des dossiers et les décisions des assemblées communales, seront peut-être repoussés en 2026 ou plus tard encore.

Pour les années 2026-2027 et 2028, les investissements prévus sont, la route des Bumin à Lentigny, pour CHF 750'000.00 et CHF 41'250.00 de charges financières supplémentaires. Liées à cet investissement, les mesures du plan général d'évacuation des eaux 14 à 22 pour CHF 1'140'000.00 et CHF 48'450.00 de charges supplémentaires.

Les mesures PIEP sont prévues pour la route des Bumin, CHF 280'000.00 d'investissements et CHF 11'900.00 de charges financières supplémentaires.

Enfin, la rénovation du bâtiment de l'ancienne école de Lovens est planifiée pour 1 mio avec des charges financières supplémentaires de CHF 60'000.00.

Pour ces 3 années, un total d'investissement de CHF 3'170'000.00 avec des charges financières supplémentaires au compte de résultat de CHF 161'600.00.

Les investissements présentés en bleu sur la diapositive, seront couverts par les recettes des impôts pour un montant de CHF 1'750'000.00 et des charges financières de CHF 101'250.00. Les investissements en rouge, par les taxes sur les eaux pour un total de CHF 1'420'000.00 et des charges financières à hauteur de CHF 60'350.00.

En résumé, la planification des investissements pour la période de 2024 à 2028 se monte à un total d'investissement de CHF 11'109'000.00 pour des charges financières annuelles supplémentaires de CHF 632'560.00. Répartie en bleu et en rouge selon le mode de financement.

Cette planification sera à disposition sur notre site internet d'ici la fin de la semaine. Elle n'a pas pu être publiée plus tôt, car elle a été validée par le conseil communal, uniquement la semaine passée. Le conseil communal a jugé important de la présenter ce soir.

Le Président demande si des questions ou remarques sont à formuler concernant la planification financière.

M. André Mazza prend la parole et il fait remarquer qu'il y a environ 2 ans, lors d'une assemblée communale, il avait demandé s'il était possible d'étudier la possibilité d'aménager un chemin depuis la sortie du village en direction du terrain de foot. M. André Mazza pense que cet endroit est dangereux, avec le trafic, surtout en été, lorsque les familles se promènent. Il ajoute que le carrefour, qui se trouve vers chez M. Jean-Michel Favre, est particulièrement dangereux. Malgré qu'il y ait beaucoup d'investissements, il faut songer à faire quelque chose avant qu'un accident survienne. M. André Mazza souhaite que le conseil communal aménage un sentier, il précise que le terrain est principalement la propriété de la commune.

Le Président répond que le conseil communal en prend bonne note.

Mme Marie-Béatrice De Sereys demande pourquoi les travaux sur la Route de la Poste à Lentigny, sont interrompus.

Thomas Chappuis répond qu'il était prévu de traiter les eaux claires, lors des inondations. Lors de ces travaux, il s'est avéré que la conduite d'eau potable n'était pas en très bon état. L'ingénieur a été mandaté pour étudier le changement de cette conduite, mais également celle des eaux usées. Il a transmis un 1er devis estimatif de CHF 750'000.00. Comme la mesure avait pour but d'éviter les inondations et de traiter les eaux claires, le but a été atteint, donc le projet est stoppé. Le dossier sera repris ultérieurement, lors de l'analyse d'un projet global routier. Lors de l'arrêt du projet, la route sera rebouchée et pour cet hiver du gravier gras sera mis pour faciliter le déneigement. Au printemps, la route sera goudronnée.

Le Président demande si d'autres questions sont à formuler.

M. Michet Hirt rebondi sur la remarque de M. André Mazza, concernant le problème de la mobilité douce. Dans toutes les projections pour 5 ans, il n'est fait aucune mention d'une piste cyclable, par exemple pour atteindre le CO d'Avry.

Yvan Jordan répond que le conseil communal a étudié ce projet. Il est intégré au projet de l'agglomération, dénommé PA5, pour lequel le conseil communal doit déposer 2 dossiers d'ici février 2024. Yvan Jordan informe qu'il s'est rendu chez les propriétaires, il y a 3 semaines environ. Ceux-ci ne sont pas d'accord avec ces projets de piste cyclable et piétonne. Les propriétaires emploient ce chemin agricole pour se rendre sur leurs champs, donc si une piste cyclable et piétonne sera aménagée, des problèmes de voisinage surviendront. Il faut savoir qu'une grande partie du terrain se trouve sur la commune d'Avry. Plusieurs solutions ont été étudiées. Cela prend du temps, le projet n'est pas oublié. Yvan Jordan ajoute qu'il n'est pas facile de convaincre les propriétaires.

Le Président relève qu'il s'agit d'une planification 2028, celle-ci sera mise à jour chaque année. Ce dossier avance, Yvan Jordan y travaille. Ce projet n'est pas présenté ce soir à l'assemblée communale, car il ne présente pas une vision claire.

Mme Isabelle Berger demande si tous les investissements prévus dans les 5 prochaines années, des augmentations d'impôts ou de la taxe sur l'eau, sont à prévoir.

Le Président remercie pour la question et il répond comme suit, plusieurs planifications ont été établies afin de limiter les investissements, car les indicateurs étaient dans le rouge. La planification a été étudiée sans une augmentation d'impôts, car ce sont surtout les investissements qui ont une influence sur les indicateurs.

M. Frédéric Morel revient sur la route de la poste. Il demande pourquoi les travaux ont soudainement cessés et il ajoute que s'il s'agit véritablement d'une conduite d'eau pourrie, il faudrait

investir pour cela en priorité et ensuite, il faut s'occuper des investissements dit "ludiques". M. Frédéric Morel souhaite connaître la suite qui est donnée pour cet investissement.

Thomas Chappuis répond qu'au vu du mauvais état de la conduite, la question était posée, s'il fallait la changer tout de suite. Cependant, il a été constaté que la conduite résistera encore quelques temps. Etant donner des montants nécessaires pour effectuer ces travaux, il a été décidé d'attendre et de reprendre les discussions lors de la réfection de la traversé Lentigny.

Le Président reprend qu'il n'y a pas d'urgence sur cette route. Les investissements doivent être priorisés.

Mme Marianne Stern se demande pourquoi, lorsque l'ingénieur a travaillé sur le projet, il ne prévoit pas des sondages avant de creuser. Elle se pose la question, s'il ne faut pas mettre en cause la façon de travailler de l'ingénieur.

Thomas Chappuis pour la mise en route du projet, le conseil communal a demandé de résoudre les problèmes d'inondations, ce que l'ingénieur a exécuté. Pour une question de coûts, il faut analyser, si un sondage est vraiment nécessaire.

Le Président relève que tous les investissements sur cette route, ne sont pas inutiles. Les investissements et les travaux sont interrompus, mais ils seront repris ultérieurement.

M. Frédéric Morel revient sur ces travaux. Ils ont cessé au mois de mai. Il fait remarquer que le chantier est abandonné, il est resté en très mauvais état. Il faudrait bétonner ou remplir les tranchées. M. Frédéric Morel pense que les employés communaux doivent déneiger difficilement cet endroit.

Thomas Chappuis répond que les tranchées seront rebouchées cette semaine par l'entreprise qui travaille à Lovens.

M. Joel Dafflon demande si un investissement est prévu vers la route d'Onnens direction Neyruz.

Le Président répond qu'un investissement était prévu, mais le conseil communal a dû privilégier d'autres investissements.

M. Dominique Baudois, Président de la Commission financière, ajoute que pour conforter les choix du conseil communal, des discussions se sont tenues avec la Commission financière. Celle-ci a demandé au conseil communal d'épurer les investissements. Il faut tenir compte de la réalité financière. Si le souhait est de ne pas augmenter les impôts, il faut faire des choix. Le but est de garder la structure financière actuelle de la commune (sous réserve de problèmes majeurs), dès lors, il est impossible de réaliser tous les projets. Les projets ne sont pas effacés, mais reportés. M. Dominique Baudois ajoute qu'il ne faut pas oublier la capacité du conseil communal, il n'est pas illimité dans ses heures de travail.

4.2 Plan communal des énergies

Le Président donne la parole à Yvan Jordan, conseiller communal responsable du dicastère de l'énergie, pour présenter le plan communal des énergies. Il le remercie déjà pour son précieux travail, pour la réalisation de ce plan et pour la présentation de ce soir.

Yvan Jordan informe que le plan communal des énergies est un document lié au PAL. Celui-ci n'a pas été approuvé en même temps que le PAL en décembre 2019. La commune devait l'adapter.

Le plan communal des énergies a été approuvé en mars 2023 par le canton. Celui-ci est disponible sur le site internet de la commune.

Présentation :

- Point de la situation sur l'état actuel de la consommation des énergies (mazout, essence, électricité) de la commune.

- Plan d'actions a été établi afin que la commune contribue à répondre à la stratégie énergétique 2050 de la confédération et du canton de Fribourg.

Les objectifs visés à moyen terme dans la LEne sont les suivants :

- La consommation moyenne finale d'énergie par personne et par année doit diminuer de 43% d'ici à 2035, par rapport à l'an 2000.

- La consommation d'électricité moyenne par personne et par année doit diminuer de 13% d'ici à 2035, par rapport à l'an 2000.

- La production annuelle moyenne d'électricité issue des nouvelles énergies renouvelables (sans la force hydraulique) doit, dans la mesure du possible, atteindre au moins 11'400 GWh en 2035.

- La production annuelle moyenne d'électricité issue de la force hydraulique doit atteindre au moins 37'400 GWh en 2035.

Consommation chaleur

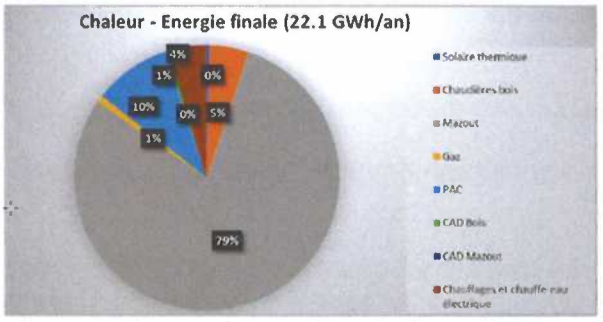

Figure 9: Répartition de la consommation de chaleur (chauffage et eau chaude sanitaire) des bâtiments selon les agents énergétiques employés (année de référence : 2020)

79 % de la chaleur utilisée pour les bâtiments provient du mazout, 10 % de pompes à chaleur (sondes verticales, air/eau, ...), 5 % de chaudières à bois et 4 % de chauffages électriques à résistance fixe. Le gaz est peu présent sur le territoire et représente moins de 1 % des besoins en chaleur. Certaines consommations en chaleur sont identifiées en CAD Bois, et doivent correspondre à des chaudières collectives à bois.

Chaleur : émissions de CO2

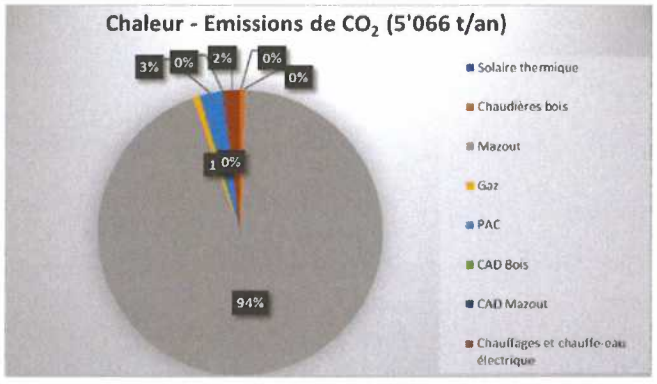

Figure 10 - Répartition des consommations (énergie primaire) et des émissions de CO2 pour la chaleur

A noter que même s'ils ne représentent que 71 % de la consommation finale de chaleur, les agents fossiles (mazout et gaz) représentent 95 % des émissions de CO2.

Electricité : consommation

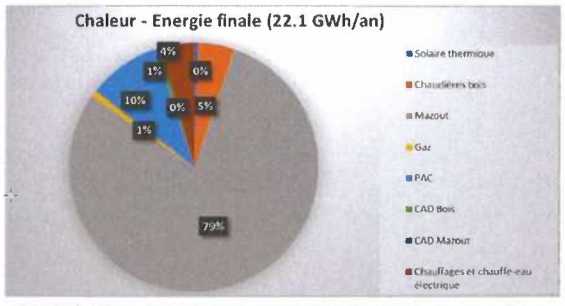

Figure 9: Répartition de la consommation de chaleur (chauffage et eau chaude sanitaire) des bâtiments selon les agents énergétiques employés (année de référence : 2020)

La consommation d'électricité issue du solaire photovoltaïque installé sur le territoire est calculée en se basant sur la puissance installée.

Electricité : émissions de CO2

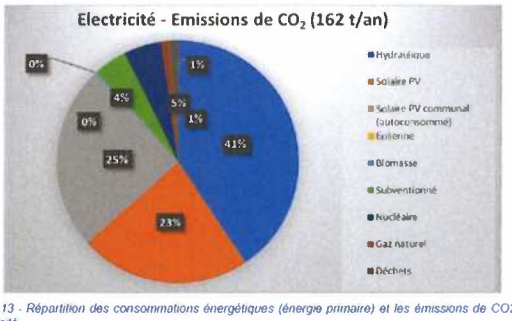

Figure 13 - Répartition des consommations énergétiques (énergie primaire) et les émissions de CO2 pour l'électricité

A noter que l'électricité est faiblement carbonée sur le territoire en raison de la forte souscription au produit " plus " de Groupe-E, dont le marquage de l'électricité est majoritairement d'origine renouvelable (hydraulique, solaire).

Mobilité : émissions de CO2

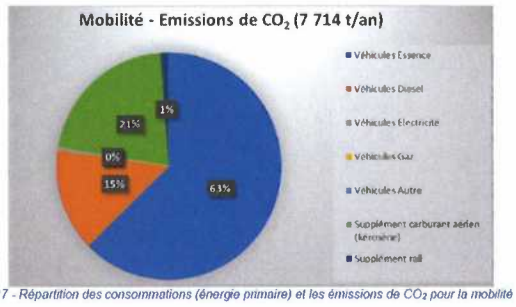

Figure 17 - Répartition des consommations (énergie primaire) et les émissions de CO_2 pour la mobilité

Les véhicules avec carburant fossile (essence ou diesel) représentent 98.2 % des kilomètres parcourus par les véhicules du territoire communal.

Pour comparaison

- La chaleur produit 5'066 t/an de CO2
- L'électricité produit 162 t/an de CO2
- La mobilité produit 7'714 t/an de CO2

Electricité : production des panneaux photovoltaïques

Année	2017	2018	2019	2020	2021
Puissance (kWc)	1 055	1 210	1 373	1 501	1 673
Energie refoulée (kWh)	1 119 868	1 030 063	1 243 870	1 307 056	1 385 323
Energie autoconsommée estimée	145 616	422 489	403 718	493 772	622 325
Taux de consonsommation propre	12%	29%	25%	27%	31%
* Estimation sur la base d'un potentiel de 1 200 kWh/kWc					

Figure 19 - Evolution de la puissance installée sur les 5 dernières années (source Groupe, analyses Planair)

En moyenne, une puissance de 155 kWc (environ 20 installations de PV) a été développée chaque année, soit un accroissement d'environ 12 % par an. L'énergie refoulée sur le réseau est relativement importante en 2017 comparée aux 4 dernières années, ou le taux de consommation propre est estimé autour de 28 %.

Chaleur : évolution de la consommation et des émissions de CO2 de 2020 à 2050

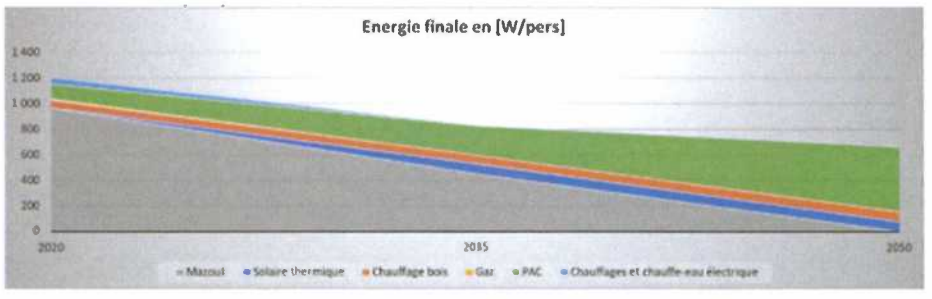

Figure 20 : Evolution de la consommation de chaleur (énergie finale) de 2020 à 2050

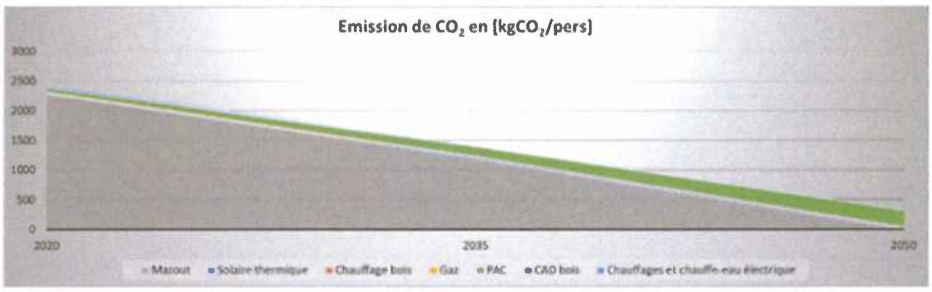

Figure 22: Evolution des émissions de CO_2 liées à la consommation de chaleur de 2020 à 2050

Electricité : évolution de la consommation et des émissions de CO2 de 2020 à 2050

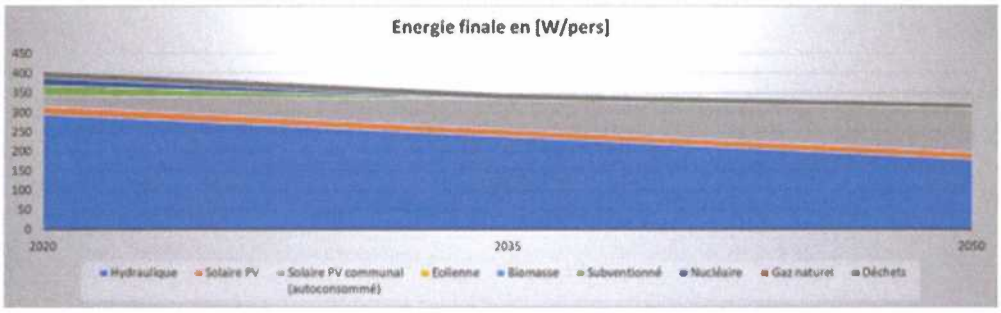

Figure 23: Evolution de la consommation d'électricité (énergie finale) de 2020 à 2050

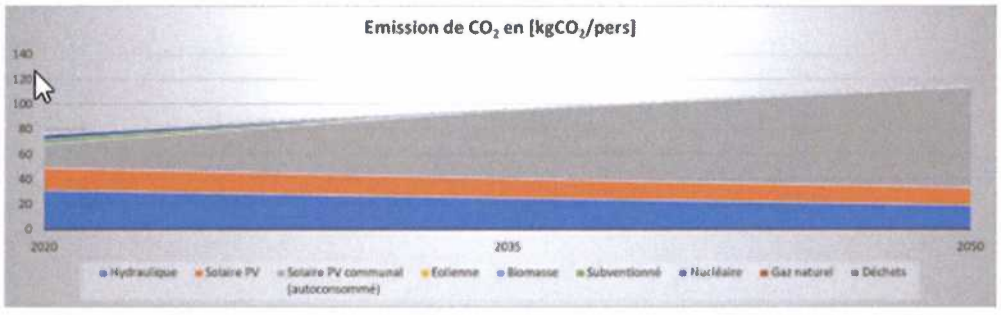

Figure 25: Evolution des émissions de CO_2 liées à la consommation d'électricité de 2020 à 2050

Yvan Jordan fait remarquer que la diminution de la consommation est faible.

Carburants : évolution de la consommation et des émissions de CO2 de 2020 à 2050

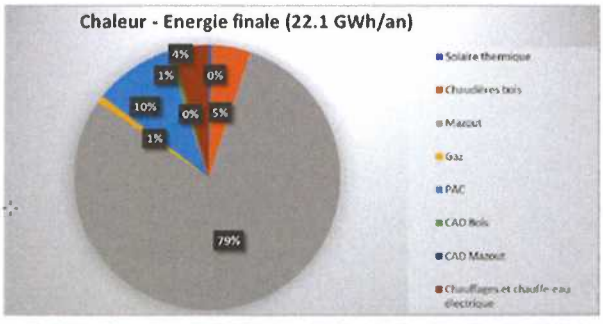

Figure 9: Répartition de la consommation de chaleur (chauffage et eau chaude sanitaire) des bâtiments selon les agents énergétiques employés (année de référence : 2020)

La consommation est divisée par 2.7.

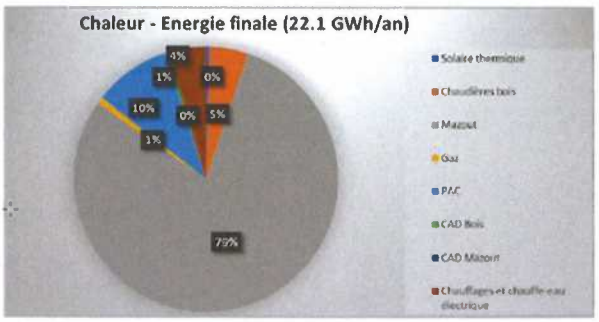

Figure 9: Répartition de la consommation de chaleur (chauffage et eau chaude sanitaire) des bâtiments selon les agents énergétiques employés (année de référence : 2020)

La consommation est divisée par 5

Les potentiels d'économie d'énergie et de diminution d'émissions de CO2 résultent en grande partie des hypothèses d'évolution suivantes :

- Le taux de rénovation des bâtiments s'élève à 1.5 % par année, soit un rythme de rénovation de 14 bâtiments par an, de 14 équivalents logements par année ou de 8 bâtiments à usage d'habitation. Cela signifie que 45 % des bâtiments seront assainis selon les standards actuels d'ici 2050.
- Toutes les chaudières à mazout seront remplacées à la fin de leur durée de vie, par des énergies renouvelables d'ici 2045, soit environ 32 bâtiments chauffés au mazout par an, dont 16 bâtiments à usage d'habitation chauffés au mazout par an.
- Toutes les chaudières au gaz et les radiateurs électriques seront remplacés à la fin de leur durée de vie, par des énergies renouvelables d'ici 2035. Cela représente environ 3 à 4 bâtiments qui devront changer de moyens de production de chaleur tous les ans, y compris pour l'eau chaude sanitaire.

Les potentiels d'économie d'énergie et de diminution d'émissions de CO2 résultent en grande partie des hypothèses d'évolution suivantes :

- Elles seront soit remplacées par des chaudières bois-énergie afin de mobiliser l'entièreté du potentiel bois-énergie de la Commune ou par des Pompes à Chaleur (PAC) sur l'air extérieur (aérothermie) ou sur sondes verticales (géothermie). A terme, cela représente 839 bâtiments qui devront être chauffés au bois-énergie et/ou par des PAC.
- Les habitants devront progressivement s'équiper de capteurs solaires thermiques à hauteur de 1.7 m2 par habitant.

Yvan Jordan rappelle que la commune de la Brillaz fait partie de Sarine-Ouest et par conséquent, il est facile d'acheter du bois. Il relève que tous ces moyens mis en pratique, solutionneront les problèmes de pollution CO2 de la commune.

Il demande si des questions ou remarques sont à formuler pour ce point.

Le Président ajoute que le plan communal des énergies est disponible sur le site internet de la commune.

Point 5. Divers

Le Président remercie Yvan Jordan pour la présentation et il lui donne la parole pour poursuivre avec le 1er point des divers, concernant des informations sur l'éclairage public.

Yvan Jordan reprend la parole sur le point de l'éclairage public. Il informe que celui-ci a été changé, il y a un mois environ.

L'installation des 135 luminaires a été terminée au début du mois d'octobre.

Les routes et quartiers concernés sont les suivants :

- Lentigny : Route d'Onnens, Route Cantonale, Pra Derrey, Pra Chevalley, ch. des Papillons, En Meinoud.
- Onnens : Route des Moilles, En Salley, Route de l'Eglise, Route de l'Ecole, Fin d'Amont, ch. du Clovy.
- Lovens : tout le village. Les modules de contrôle de chaque luminaire du Groupe-e ont été changés par Soluxa. Les luminaires sont programmables sur la même plate-forme.
- En cours de travaux, 17 luminaires ont été ajouté à Lentigny.

Des adaptations ponctuelles, soit de la puissance, soit du faisceau lumineux seront toujours possibles. Quelques messages ont déjà été transmis à la commune pour cette question. Des adaptations seront entreprises.

Yvan Jordan donne des explications sur la plateforme de programmation.

Yvan Jordan demande si des questions ou remarques sont à formuler sur ce point. La parole n'est pas demandée.

Le Président remercie Yvan Jordan pour la présentation et le travail fourni pour cet investissement. Il passe la parole à Lucie Menétrey, responsable du dicastère des écoles pour donner quelques informations.

Lucie Menétrey salue l'Assemblée communale et elle poursuit avec 2 informations concernant les écoles.

Le 1er point concerne le cercle scolaire :

La commune a eu la possibilité, durant l'année, de réaliser une étude démographique, de même que d'autres commune de la région, celle-ci donne une vision sur un moyen à long terme, concernant l'évolution des effectifs. Il en ressort qu'il est très stable, sur le nombre d'élèves jusqu'à horizon 2040.

Ceci n'est pas le cas pour la commune de Cottens, qui est en difficulté dès la rentrée prochaine. Ils ont approché les communes d'Autigny, de Chénens et de la Brillaz pour discuter pour une éventuelle fusion de cercle scolaire. La Brillaz a pris part aux discussions, il en ressort que les communes précitées ont des besoins, contrairement à la situation de la commune de la Brillaz. Celle-ci ne prendra plus part aux futures discussions et elle se retire de ce projet. Le conseil communal pense qu'il était important de transmettre cette décision à l'assemblée communale et de préciser, qu'il reste ouvert, pour du plus long terme, à reprendra part aux discussions pour une éventuelle future fusion du cercle scolaire.

Lucie Menétrey poursuit avec le 2ème point :

Les écoles ont la possibilité de partir en camp de ski. On constate depuis quelques années, que certaines familles manquent de matériel. Pour répondre à ce besoin, le conseil des parents a mis sur pied une plateforme solidaire de prêts ou de dons. Lucie Menétrey invite les citoyens à prendre part à cette démarche. Elle remercie le conseil des parents pour la création de la plateforme.

Le Président ajoute que le lien sera publié sur le site internet de la commune et de l'école. Il demande si des questions ou remarques sont à formuler sur ce point. La parole n'est pas demandée.

Le Président poursuit avec le point des modifications des horaires des déchetteries.

Quelques petits changements interviennent au niveau des horaires des déchèteries à partir du 1er janvier 2024. Le but de ces changements est d'unifier et de simplifier les horaires. Aujourd'hui,

il y a des horaires d'été et des horaires d'hiver, avec peu de différence. A partir du 1er janvier 2024, il y aura un même horaire toute l'année, pour la déchèterie de Lentigny, l'ouverture est planifiée le samedi de 9h00 à 11h30, ainsi que de 13h30 à 15h30 et le mercredi soir de 16h00 à 19h00.

Pour la déchèterie de Lovens, au vu du succès de l'ECO point, le conseil communal a décidé, en plus du lundi de 8h00 à 18h00 d'ajouter le samedi matin de 9h00 à 11h30.

Le principe de cet ECO-Point est qu'il fonctionne comme un dépôt sans surveillance. Le conseil communal compte sur la responsabilité des usagers, afin que les déchets soient déposés selon les informations spécifiées dans le MEMO déchets. Le Président informe que le MEMO déchets sera dans les boîtes aux lettres des citoyens dans quelques jours.

Pour rappel, à Lovens le papier doit être mis dans des cartons ou des sacs en papier et entassé correctement dans la benne prévue à cet effet. Pour le verre, le PET et l'alu, des bennes et des sacs sont à disposition.

Ce système, mis en place depuis le mois d'avril de cette année, fonctionne très bien. La déchèterie a eu quelques fois de petits soucis, mais en rappelant régulièrement les directives tout est rentré dans l'ordre. Le conseil communal remercie sincèrement pour la discipline et il est persuadé que ce système fonctionnera encore parfaitement à l'avenir.

Le Président profite aussi de l'occasion pour remercier le personnel des déchèteries pour leur travail, leurs conseils et leur aide toute bienvenue envers les usagers. Ce n'est vraiment pas un travail facile, mais ils le font à la grande satisfaction de toutes et tous.

Le Président aimerait les citer, car ils effectuent un travail magnifique. Il y a par ordre d'ancienneté MM. Armand Hayoz, André Mazza et Gérard Hirt.

L'Assemblée communale les félicite par applaudissements.

Pour les jeunes aides, 2 personnes ont cessé leurs activités dernièrement, il s'agit de Mesdemoiselles Anabelle Volery et Maeva Perrini. Un grand merci à eux pour leur travail et plein succès pour la suite de leurs études. Deux autres jeunes ont commencé dernièrement pour les remplacer, il s'agit de MM. Zacharie Dubey et de Emerick Chassot. Il remercie les citoyens de leur réserver un bon accueil et il les remercie déjà pour leur travail.

Le Président poursuit avec le point suivant :

L'harmonie à la Brillaz a vécu une somptueuse fête des musiques sur le thème : La Brillaz de A à Z. Quelle magnifique vitrine pour nos villages et notre commune. Merci et bravo pour la superbe fête vous nous avez offerte.

Et lors du souper de remerciement pour les bénévoles, le 18 novembre dernier, le comité d'organisation nous a remis un chèque de CHF 30'000.00 en faveur de la construction d'un espace public à disposition des habitantes et habitants de notre commune.

Chaque société membre de notre USLB a aussi reçu un chèque de CHF 2'000.00. Au nom du conseil communal et de toute la population de La Brillaz, je tiens à remercier ce soir, le comité d'organisation par son Président M. Jean-Paul Baechler ainsi que le Président de l'Harmonie M. Benjamin Baechler. Grace à votre générosité nous aurons un nouvel endroit très convivial à disposition dans notre commune. Merci beaucoup à vous.

L'assemblée communale les félicite par des applaudissements.

Le Président poursuit avec le site internet de la commune, qui a fait peau neuve, depuis quelques jours. Un design et une ergonomie repensée, afin d'être plus adaptés aux utilisations actuelles via tablette et smartphone. Avec de nouvelles rubriques, comme par exemple un historique rédigé par M. et Mme Barras.

Le Président ajoute que les citoyens de doivent pas hésiter à donner leurs impressions et leurs propositions d'amélioration, dont le conseil communal tiendra compte dans la mesure du possible. Il remercie ses collègues du conseil communal pour tout le travail effectué pour ce nouveau site, et aussi et surtout le personnel de l'administration, pour la mise en place, la maintenance à double pendant la période d'essai, ainsi que pour les futures mises à jour.

Le Président informe que iSarine a été mise en place depuis mars dernier. Cette nouvelle application iSarine informe en temps réels, des différents événements et informations importantes sur la commune.

Cette application est un moyen de communication supplémentaire, afin que la population soit informée rapidement des événements. Si les citoyens ne l'ont pas encore fait, le Président leur conseille de la télécharger sur leur portable. Il ajoute qu'à ce jour, déjà 750 personnes sont abonnées pour la Brillaz, ce qui correspond une personne sur 2 ayant le droit de vote, ce qui est un très bon résultat.

Le Président donne la parole à M. Rachid Reghif qui en a fait la demande.

M. Rachid Reghif prend la parole et il s'exprime ainsi :

Message à l'Assemblée communale du 11 décembre 2023

Monsieur le Président, Mesdames les conseillères, Messieurs les conseillers, Mesdames et Messieurs membres de cette assemblée communale,

PREAMBULE

Prendre la parole devant l'assemblée est un privilège que nous avons dans notre pays. C'est aussi une responsabilité.

En prenant la parole, on devient responsable de ce qui est dit et on devrait, dans le cas où on porte préjudice à une personne ou un groupe de personnes, en assumer les conséquences.

Prendre la parole, n'est pas sans risque. Et pourtant, dans certains pays, pas loin de chez nous, des gens sont prêts à mourir pour ce droit de parole

Après l'intervention de Monsieur Jordan lors de l'assemblée communale du 8 mai dernier, je me suis entretenu avec lui et M. Le Syndic dans les jours qui ont suivi et j'ai demandé un droit de réponse lors de la prochaine assemblée.

Depuis lors, je m'interroge sur le contenu de ce droit de réponse. L'écrivain Français, Christian Bobin, dans son livre " l'inespérée " a écrit : " Il est parfois nécessaire de se taire pour délivrer une parole juste "

Je devrai l'écouter et rester sur ma chaise. Mais je ne le ferai pas car il y a des choses qu'on ne peut pas laisser dans le silence. Notamment

Premier point – Remerciements et Réactions

Je tiens à remercier les membres du conseil communal et les employés de notre commune. En effet, chacun d'entre eux et souvent de manière efficace a répondu à l'attente des citoyens. Je ne vais pas tous vous remercier individuellement, cela prendrait trop de temps. Mais, mes remerciements sont sincères.

Je remercie M. Jordan de nous rappeler aujourd'hui, je cite : " Lorsque des propriétaires soumettent un projet de PAD, la commune doit y donner suite " Fin de citation

Personne dans notre commune n'a mis cela en doute : Il est même mentionné dans votre programme de législature, Je cite :

" ...Suivi régulier du développement du projet de la Grande Fin à Lentigny avec les propriétaires et le promoteur " Fin de citation

Or, Mesdames et Messieurs, le canton de Fribourg a mis à disposition des autorités communales et de la population " un guide de l'aménagement du territoire " (je n'ai pas tout imprimé il fait 192 pages).

Dans lequel il est clairement écrit : " Je cite : Pour mener à bien la tâche qui lui est confiée, la commune n'est pas seule.

Bien que la responsabilité finale de l'aménagement appartienne au conseil communal, l'étude doit permettre la collaboration de façon plus ou moins proche entre :

I. le conseil communal ;

II. les services communaux

III. la commission d'aménagement ;

IV. le pouvoir législatif (assemblée communale, conseil général) ;

V. la population ;

VI. ...

VII. le SeCA et les différents services et organes de l'État

VIII. ... ;

IX. ... ;

X. les propriétaires fonciers ;

XI. Les promoteurs et investisseurs ;

XII. Etc..

La commune veille à associer l'ensemble des partenaires à ses réflexions et démarches ". Fin de citation

Dans l'Edito de l'info communale du 3 novembre 2022 M. le conseiller vous dites, je cite :

" Voulons-nous devenir une commune de plus de 3000 habitants ... ? Les réflexions devront être faites de façon approfondie et sans préjugés ! " Fin de citation

J'y ai cru jusqu'à votre plaidoyer du 8 mai dernier.

La population de La Brillaz n'a jamais été considérée comme partenaire dans ce dossier. Elle a été reléguée à la dernière position. Elle a toujours été vue comme opposante. Les habitants sont pointés comme des coupables, eux qui ont fait valoir leur droit, subissent de la pression et de la discrimination, ce qui est contraire aux art. 10, 29, 35 de la constitution fribourgeoise.

Mesdames et Messieurs, chers membres de l'assemblée, je pose la question : Sommes-nous ou avons-nous été les partenaires de cette réflexion conformément aux directives ? Je vous laisserai le soin d'y répondre pour vous-même. En ce qui me concerne...C'est clairement NON.

Mesdames et Messieurs, chers membres de l'assemblée qui, comme moi avez dépassés l'âge de 45 ans et qui avons été traités comme de vulgaires yaourts qui arrivent gentiment à la date limite de consommation et qu'il faut absolument renouveler ! N'avez-vous pas l'impression de subir de préjugés ? En ce qui me concerne...C'est clairement OUI

Deuxième point – soyons clair

Dans l'info communale de ce mois, Il est écrit, je cite :

" La Dîme (pour rappel : c'est l'autorité cantonale en la matière) a décidé de coordonner les 2 procédures " Fin de citation (pour rappel : la procédure du PAD et la procédure du réaménagement de la route de Chaffeiru)

Il semble que, pour notre conseiller communal, c'est une découverte. Alors que, depuis 20 ans, la population a toujours rappelé que les deux dossiers étaient liés.

Les autorités cantonales annoncent dans leur 4eme décision, celle du 05 juillet dernier, (que vous pouvez lire notre site internet), je cite :

" Afin d'assurer la conformité du PAD aux exigences du droit fédéral et cantonal en matière de coordination des procédures, le SMo exige un dossier de réaménagement routier qui devra être approuvé de manière simultanée avec le PAD "La Grande Fin". Sans ce dossier, l'approbation du PAD ne demeure pas possible. La DIME suspend dès lors la procédure en attendant la remise du dossier de route pour approbation. " Fin de citation

Alors, clarifions la situation. Déjà à 3 REPRISES, en 2009, 2015, 2021, les autorités cantonales ont Informé La Commune de l'impossibilité d'approuver le PAD. Et ceci pour les mêmes raisons qu'en 2023 !

On peut comprendre que Monsieur Jordan ne soit pas au courant de tout l'historique de la Grande Fin. Mais, en tant que conseiller communal en charge de ce dicastère, on s'attend à ce qu'il se tienne mieux informé.

Troisième point – Affirmation ou Informations

Dans l'intervention du 8 mai dernier, je cite encore les propos de notre conseiller communal :

" Par comparaison, les riverains du Sécheron voient défiler le samedi plus de 200 véhicules soit plus de 400 mouvements en 6 heures et ils l'acceptent. "

Monsieur le conseiller, je vous pose la question, avez-vous pris connaissance des près de 300 signatures de la pétition qui vous été remise en novembre 2022 ? Avez-vous pris connaissance des signataires du Sécheron ? Les avez-vous contactés ? J'en doute ! Pourquoi ce genre d'affirmation ?

Toujours le 8 mai, je cite encore : " A Lovens, 22 appartements ont été construits en 2021. Il y a aussi un trafic supplémentaire sur nos routes communales et personne n'a fait opposition ou déposé une pétition contre le trafic supplémentaire.

Monsieur le conseiller, je vous informe que la totalité du village de Lovens en 2011-2013, soit 180 personnes ont déposé une pétition pour s'opposer aux constructions que vous mentionnez. Ces 180 personnes ont été soutenu par : Pro Fribourg, Patrimoine Suisse, La Fondation suisse pour la protection de l'aménagement du paysage. Il est vrai qu'à cette époque vous n'habitiez pas la commune ! Mais avant d'affirmer de tels propos, je vous invite à vous informer avant.

Monsieur le conseiller, je vous demande maintenant, devant cette assemblée :

- *avez-vous pris connaissance de la pétition remise en novembre 2022, reprenant près de 300 signataires ?*

- *avez-vous pris connaissance des signataires de Lovens ? Les avez-vous contactés ?*

Je tiens de plus à préciser que près de la moitié des signataires de la pétition de novembre 2022 ont moins de 40 ans.

Conclusion

Je conclus en revenant sur mon préambule. Prendre la parole devant l'assemblée est un privilège, une responsabilité et aussi un risque. Et je l'assume aujourd'hui.

Mes propos sont attestés par des documents et du courrier officiel. L'aivlb les met à disposition sur son site internet.

Les affirmations infondées concernant des faits de notre commune tel que le cas de Lovens ou du Sécheron, dues à l'ignorance mais aussi à l'incapacité ou la mauvaise volonté évidente d'aller chercher l'info, doivent pousser le conseil communal à une profonde réflexion et ce sans préjugés (pour reprendre l'expression de M. Jordan)

En voyant l'acharnement déployé par le conseil communal sur la population pour forcer le passage, le non-respect des droits fondamentaux des opposants, la discrimination et la volonté manifeste d'opposer les générations, en tant que citoyen, j'aurais tendance à écouter ceux qui prétendent que certains mêlent dans ce dossier un intérêt personnel.

Si c'est le cas, il semble que la loi vous demande de vous récuser.

Le Président répond que le conseil communal prend note des remarques et celui-ci répondra ultérieurement.

Le Président demande si des questions ou remarques sont à formuler.

M. Gilles Aubonney prend la parole :

Je désire apporter quelques précisions et corrections a l'intervention de m. Jordan lors de l'AC du 08 mai 2023.

Rassurez-vous je ne vais pas faire un inventaire des chiffres donnés par m. Jordan au sujet du trafic, la moyenne d'âge des habitants de la rte de Chaffeiru, le vieillissement de la population de la commune et les éventuelles rentrées fiscales. Tous ces chiffres étant estimes ou supposes.

En premier lieu je corrigerais le fait que ce ne sont pas les " opposants qui ont déposé une pétition ", mais bien une bonne partie de la population de la commune. Il ne faut pas confondre les opposants, les riverains et les habitants.

Les recourants ont été accuses " de prolonger les délais et de provoquer des coûts supplémentaires ". La décision de la dime, expliquée dans l'information communale, démontre bien que ce sont les procédures utilisées par les différents conseils communaux qui en sont responsable.

Lorsque m. Jordan mentionne que " les riverains qui ont construit leur villa savaient que le terrain de la grande fin était en zone a bâtir " il oublie de préciser qu'à ce moment-là, 2 routes d'accès étaient prévues. Alors que maintenant il n'y en a plus qu'une. La donne n'est plus la même.

Et pour terminer, j'estime que ce n'est pas le rôle d'un conseiller communal de prendre parti pour un dossier prive. Si c'est le devoir du conseil communal de mettre à l'enquête un pad, après avoir vérifié que le dossier respecte les différents règlements (d'urbanisme, communaux, cantonaux et fédéraux), celui-ci doit rester neutre dans les débats.

Le Président demande si d'autres questions ou remarques sont à formuler.

M. Dominique Baeriswyl fait remarquer que depuis une année, une entreprise officie comme surveillants à l'arrêt de bus. Il souhaite connaitre les coûts sur l'ensemble de l'année pour ce travail. Il souhaite connaitre, s'il ne serait pas possible, que les employés communaux fassent ce travail. Il lui semble que les années passées, cette tâche était effectuée par les employés communaux. M. Dominique Baeriswyl souhaite savoir pourquoi cela a changé.

Le Président répond que cette réflexion a été tenue au sein du conseil communal. Dans un 1er temps, le conseil communal avait décidé d'abandonner la surveillance et ensuite, au vu de la dangerosité du lieu, la décision a été prise en fonction de la charge de travail pour les employés communaux et leur planning. Les possibilités des lignes de bus, également un bus scolaire, qui passent à cet endroit, ont été étudiées. Le Président fait remarquer que cette possibilité est temporaire et qu'elle est encore étudiée au sein du conseil communal. L'analyse a été stoppée dans les démarches, lors de la discussion sur la fusion du cercle scolaire, car si elle devait être reprise avec un autre groupement, les possibilités seraient peut-être autres. Un projet de réfection de la route est également en analyse par le conseil communal.

M. Dominique Baeriswyl revient sur la question des employés communaux. Il y a 4 employés communaux à plein temps et il souhaite savoir pourquoi cette tâche ne peut pas être intégrée à leur cahier des charges.

Le Président répond que les coûts s'élèvent à CHF 13'000.00 / année.

Lucie Menétrey souhaite apporter un complément d'information. Il faut savoir que les horaires de prise en charge des enfants au bus sont restreints. La superficie du territoire est grande, les employés qui travaillent à Onnens par exemple et ils devraient revenir uniquement pour la surveillance, cela représente une perte d'énergie et de temps. Dès lors, le conseil communal a décidé d'externaliser cette tâche.

Mme Marianne Stern demande si des postulations internes pour ce travail ou par des citoyens, avaient été réceptionnées. Elle souhaite savoir pourquoi une entreprise extérieure a été privilégiée.

Lucie Menétrey répond qu'une mise au concours a été effectuée sur le site internet de la commune, mais aucune postulation n'a été réceptionnée. A la suite de cela, le conseil communal a eu des contacts avec des citoyens, il en ressort que la gestion et la coordination de la surveillance par des citoyens étaient trop complexes.

Mme Fatima Menétrey souhaite remercier la commune d'avoir tenu compte de sa demande pour le déneigement du chemin de la Rose. Elle remercie le conseil communal pour tout le travail fourni pour pouvoir satisfaire les citoyens. Elle relève que beaucoup de gens ne sont pas contents, mais il faut tenir compte du travail effectué par les conseillers communaux, qui ne sont pas engagés uniquement pour la commune et qu'ils ont un travail à côté de cela.

Mme Sophie Hoehn revient sur le problème de la sécurité du trafic. Elle demande si l'option du 30km/h est envisagée. En effet, pour la sécurité, cela serait très important. Cela résoudrait beaucoup de problèmes pour l'accompagnement des enfants à l'école.

Yvan Jordan répond que cela est un sujet récurrent. Cette question existe depuis longtemps. Yvan Jordan précise qu'il habite la commune depuis 10 ans et qu'il a travaillé pendant 5 ans pour les transports publics. Il ajoute qu'il est vrai que la traversée d'Onnens, pour les séniors et les enfants, est dangereuse. Depuis le début de l'année, il a pris contact avec des bureaux d'ingénieurs, certains ont refusé de prendre le dossier en charge. Les discussions sont encore en cours, il a eu un contact aujourd'hui-même, avec un bureau d'ingénieur, qui a transmis une offre. Des analyses seront effectuées. Il ajoute que le dossier de la limitation à 30 km/h avance.

Le Président demande si des questions ou remarques sont à formuler. La parole n'est plus demandée.

Il poursuite avant de conclure l'Assemblée communale, qu'il aimerait remercier ses collègues du conseil, ainsi que l'ensemble du personnel communal, pour tout le travail accompli pendant cette année 2023, pour leur disponibilité, la qualité de leur travail et leur grand engagement pour la commune.

Le Président remercie également les membres des différentes commissions, des groupes de travail, du conseil des séniors, du conseil des parents. Il remercie toutes ces personnes qui s'investissent,

sans qui, le conseil communal ne pourrait pas assumer les différentes tâches et fonctions indispensables au bon fonctionnement de la commune.

Le Président remercie chacun pour leur présence et pour le bon déroulement des débats. Il aimerait encore remercier la jeunesse de Lentigny pour la vente de sapin samedi dernier, en faveur des seniors de la commune, ainsi que la jeunesse d'Onnens qui a préparé un délicieux vin chaud, ainsi que du thé. Il souhaite que les citoyens restent encore un moment pour partager un moment convivial. Il remercie infiniment les jeunes de la commune pour leur dévouement et leurs services pour le bien de la communauté.

La séance est levée à 21:45.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Syndic		La Rédactrice du PV
Bernard Oberson	COMMUNE DE LA BRILLAZ - 1745 LENTIGNY -	Franca Millasson